



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance sans public mais avec retransmission des débats en direct via la page officielle Facebook de la mairie (mairie LE GUA), sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents :

M. FARLEY Simon, Maire ; Mme ANGULO Marie-Gabrielle, 1^{ère} adjointe ; M. NIGRA Daniel, 2^{ème} adjoint ; Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe ; M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint ; Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe ; Mme REVOL Estelle ; M. PICHON Cyrille ; Mme GLENAT Anne ; M. GANDAIS Cédric ; Mme VEDELAGO Chrystelle ; Mme LELONG Isabelle ; Mme DZAMOUZAKIS Michèle ; M. SCUDELER Aurélien ; Mme BENELLE Annie ; M. SOUCHON Rémy ; M. LEQUIN-SOUCHON Laurent.

Absents excusés :

M. DUSSERT-ROSSET Tristan a donné pouvoir à Mme GLENAT Anne.
M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. GANDAIS Cédric.

Secrétaire de séance : M. CARTIER Stéphane.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à dix-huit heures trente minutes. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité par 19 voix pour et les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite abordés :

1. Approbation du compte de gestion 2019 de la Trésorière Principale de VIF
2. Vote du compte administratif 2019 de la commune.
3. Affectation du résultat 2019.
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.
5. Vote du budget primitif 2020.
6. Crédits scolaires 2020.
7. Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints.
8. Tirage au sort des jurés d'assises.
9. Questions diverses.

01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA TRÉSORIERE PRINCIPALE DE VIF

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu de la règle de la séparation de fonction ordonnateur/comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. Le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Mme La Trésorière Principale de VIF et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorière Principale,

M. le Maire propose au Conseil Municipal,

- d'approuver le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Principale de VIF pour l'exercice 2019.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE.

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui présente le Compte Administratif pour l'exercice 2019, chapitre par chapitre, vues d'ensemble Fonctionnement et Investissement annexées :

Réalisations 2019	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 660 374.88 €	1 725 914.61 €
Section Investissement	1 779 369.85 €	1 881 282.54 €
Report en section de fonctionnement (002)		133 850.03 €
Report en section d'investissement	70 666.59 €	
Total réalisations + reports	3 510 411.32 €	3 741 047.18 €

Restes à réaliser 2019

	DÉPENSES	RECETTES
Section Investissement	6 184.00 €	

RÉSULTAT CUMULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 660 374.88 €	1 859 764.64 €
Section Investissement	1 856 220.44 €	1 881 282.54 €
Total Cumulé	3 516 595.32 €	3 741 047.18 €

M. Le Maire quitte l'assemblée au moment du vote comme le prévoit la législation. Mme Marie-Gabrielle ANGULO, 1^{ère} Adjointe au Maire assure la présidence de la réunion et propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour.

03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui communique au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2019 :

BUDGET 2019	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	1 779 369.85 €	1 881 282.54 €	101 912.69 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 660 374.88 €	1 725 914.61 €	65 539.73 €

Compte tenu de ces résultats et après intégration des résultats 2019, il convient :

- de définir le montant des restes à réaliser en investissement à reprendre en 2020
- de définir le besoin de financement de la section d'investissement
- d'affecter le résultat 2019 au budget primitif 2020

Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances propose les ventilations suivantes :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat de l'exercice • Intégration du résultat 2018 	<p>101 912.69 €</p> <p>- 70 666.59 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Solde d'exécution 2019 Cpte 001 (RI) 	<p>31 246.10 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des Restes à réaliser 2019 • BESOIN DE FINANCEMENT 	<p>- 6 184.00 €</p>
	<p>25 062.10 €</p>
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat de l'exercice • Intégration du résultat 2018 	<p>65 539.73 €</p> <p>133 850.03 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • RÉSULTAT A AFFECTER 	<p>199 389.76 €</p>

et propose l'affectation du résultat 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat d'investissement reporté Compte 001 (RI) 	<p>31 246.10 €</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Excédents de Fonctionnement capitalisés Compte 1068 (RI) 	25 062.10 €
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat de fonctionnement reporté Compte 002 (RF) 	174 327.66 €

Après que le Conseil ait entendu cet exposé et qu'il ait été répondu aux questions, et sur proposition de Mr le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 19 voix pour, l'affectation du résultat 2019 au Budget Primitif 2020 telle que présentée.

04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020.

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe déléguée aux Finances qui rappelle les deux taux appliqués en 2019 et propose une augmentation de 2.5% du taux de la taxe foncière bâti et une augmentation de 0.5% du taux de la taxe foncière non bâti pour l'année 2020 :

TAXES	TAUX 2019	BASES prévisionnelles 2020	Augmentation taux	Prop. TAUX 2020	PRODUIT attendu 2020
Taxe foncier bâti	20,00 %	1 967 000	+ 2.5 %	20,50 %	403 235
Taxe foncier non bâti	114.70 %	47 600	+ 0.5 %	115,27 %	54 869
				Produit 2020	458 104

Messieurs SOUCHON et LEQUIN-SOUCHON demandent à M Le Maire quelles dépenses d'investissement justifient cette hausse des impôts locaux.

M. Le Maire explique que cette hausse des taxes locales qui engendreront 9 000 € de recettes supplémentaires pour la commune viendront couvrir une partie des dépenses engendrées par la crise sanitaire due au Covid-19.

M. LEQUIN-SOUCHON rétorque qu'une hausse des impôts locaux doit servir à financer de l'investissement et non pas du fonctionnement.

Sur proposition de Mr le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Valide l'augmentation de 2.5% du taux de la taxe du foncier bâti et l'augmentation de 0.5 % du taux de la taxe foncière non bâti pour l'année 2020 par 15 voix pour et 4 voix contre.

05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe déléguée aux Finances qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2020 tel qu'annexé et présenté par chapitres et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les propositions suivantes :

Montant Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP 2020 : 1 780 778.66 €

Montant Dépenses et Recettes d'Investissement BP 2020 : 352 522.86 €

Sur proposition de M. le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre,

- approuve le Budget Primitif 2020 tel que présenté.

M. LEQUIN-SOUCHON déplore qu'il n'y ait pas eu de commission des Finances ou de comité consultatif réunis pour débattre des orientations budgétaires 2020 ligne par ligne et ce afin de ne pas avoir à le faire lors de la séance du conseil municipal.

M. le Maire explique que l'actuelle municipalité, officiellement en place depuis le 27 mai 2020 a manqué de temps pour l'élaboration de ce budget (le vote sur les taux d'imposition devant intervenir avant le 3 juillet 2020) qui en grande partie a été travaillé par l'ancienne municipalité (sauf concernant l'augmentation des impôts) et qui aurait pu être délibéré avant les élections municipales.

M. LEQUIN-SOUCHON explique que cela a été le choix de l'ancien Maire, M. Christophe MAYOUSSIER mais que ce choix n'était pas partagé par l'actuelle « opposition ».

06 - CRÉDITS SCOLAIRES 2020

M. Le Maire donne la parole à Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires qui rappelle les montants des crédits scolaires votés en 2019 :

2019	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTAUX	ARTICLES
	Elémentaire	Maternelle	Maternelle & Elémentaire		
Effectifs retenus Au 01/01/2019	78	40	48		
Crédits par élève 60,00 €	4 680,00	2 400,00	2 880,00	9 960,00	6067
TOTAL	4 680,00	2 400,00	2 880,00	9 960,00	
Transports sorties scolaires					
Nombre de Classe	3	2	2		
Transports par classe 440,00 €	1 320,00	880,00	880,00	3 080,00	6248
Transports sorties piscine	3 509,00	0,00	2 510,00	6 019,00	6248
TOTAL TRANSPORTS	4 829,00	880,00	3 390,00	9 099,00	
Activités					
Activités artistiques et culturelles (400,00€ par classe)	1 200,00	800,00	800,00	2 800,00	611
Virements de Crédits RASED	100,00	0,00	0,00	100,00	6067

Activités EMALA	0,00	0,00	1 104,00	1 104,00	65548
TOTAL ACTIVITES	1 300,00	800,00	1 904,00	4 004,00	
			TOTAL GENERAL	23 063,00	

Contrat OCCE MAIF payé par la Mairie	175.50	90.00	108.00	373.50	6168
--------------------------------------	--------	-------	--------	---------------	-------------

Soit un montant total de **23 436.50 €**.

Mme Sandrine FERRARA propose au Conseil Municipal d'allouer les crédits scolaires suivants pour 2020 :

2020	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTAUX	ARTICLES
	Elémentaire	Maternelle	Maternelle & Elémentaire		
Effectifs retenus Au 01/01/2020	81	44	39		
Crédits par élève 60.00 €	4 860,00	2 640,00	2 340,00	9 840,00	6067
TOTAL	4 860,00	2 640,00	2 340,00	9 840,00	
Transports sorties scolaires					
Nombre de Classe	3	2	2		
Transports par classe 440,00 €	1 320,00	880,00	880,00	3 080,00	6248
Transports sorties piscine	3 509,00	0,00	2 510,00	6 019,00	6248

TOTAL TRANSPORTS	4 829,00	880,00	3 390,00	9 099,00	
Activités					
Activités artistiques et culturelles (400,00€ par classe)	1 200,00	800,00	800,00	2 800,00	611
Virements de Crédits RASED	100,00	0,00	0,00	100,00	6067
Activités EMALA	0,00	0,00	897,00	897,00	65548
TOTAL ACTIVITES	1 300,00	800,00	1 697,00	3 797,00	
				TOTAL GENERAL	22 736,00

Contrat OCCE MAIF payé par la Mairie	186,75	103,50	95,25	385,50	6168
--------------------------------------	--------	--------	-------	---------------	-------------

Soit un montant total de **23 121,50 €**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

07 – DÉLIBÉRATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions à Mme ANGULO Marie-Gabrielle, 1^{ère} adjointe, M. NIGRA Daniel, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint et Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Considérant que pour une commune entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre,

DÉCIDE avec effet au 27 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

Du 1^{er} au 5^{ème} adjoint : 19.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

M. LEQUIN-SOUCHON déplore le fait d'une part que le Maire et les adjoints perçoivent des indemnités au taux maximal réglementaire prévu (taux revalorisés en fin d'année 2019), ce qui n'était pas appliqué antérieurement par les prédécesseurs et d'autre part, que l'enveloppe totale n'ait pas été répartie entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction.

M. Le Maire explique qu'il avait proposé à l'ensemble des conseillers ayant en charge un domaine de percevoir une indemnité mais que ceux-ci l'ont volontairement refusée. Concernant l'indemnité des adjoints, M. Le Maire leur ayant demandé une disponibilité et un engagement total durant tout le mandat entraînant des concessions sur le plan professionnel et personnel, il est normal que celle-ci leur soit attribuée au taux maximum. Cependant, et suivant le degré d'investissement des conseillers municipaux, M. le Maire propose que l'enveloppe indemnitaire soit réexaminée en conseil municipal en fin d'année 2020 et répartie entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux si nécessaire.

08 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

M. Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort, en séance publique, à partir de la liste électorale générale, **TROIS** personnes susceptibles d'être désignées en qualité de jurés d'assises pour 2021. Ces personnes devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de cette même année.

M. le Maire invite un conseiller municipal à procéder à ce tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la Commune.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

N° d'électeur général	Nom	Prénom
842	RUBINO	Bertrand
038	BRAIDA	Mireille
068	DEMAURE	Claudine

et seront avisées de ce tirage par courrier.

09 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses abordées.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h26 mn.

Le Maire de LE GUA
M. Simon FARLEY



